



Paris, le 17 novembre 2016



Dépêche COP22 n°3 en direct de Marrakech J+11 après l'ouverture / J-2 avant la clôture !

Au milieu de la deuxième semaine de la COP22, l'appréciation générale se situe entre un vif sentiment de succès et une sourde inquiétude.

Vif sentiment de succès d'abord à cause de la bonne organisation matérielle de cette COP par le Maroc, de la présence forte d'une quarantaine de chefs d'Etats pour l'ouverture de la plénière - certes principalement venus du continent africain -, et de l'engagement des investisseurs et des acteurs tant

économiques que de la société civile.

Inquiétude sourde ensuite à cause de la lenteur des négociations formelles ou non qui doivent faire l'objet d'un document intitulé « Décisions de la COP22 ». Nous l'avons dit, cette lenteur est inévitable à cause de la transition entre deux mondes - celui des COP d'avant l'Accord de Paris et celui d'après (selon l'expression du roi du Maroc dans son discours d'ouverture) -, et les délégués ont des difficultés sur certaines décisions en particulier concernant le rehaussement du niveau d'engagements (celui des NDC).

Lors de sa visite, le Président de la République française ne s'y est pas trompé : il a martelé **la nécessité de l'accélération**. En privé lors d'une rencontre avec les ONG à laquelle était présent le Comité 21, il a fait part du risque de retour à une certaine routine, en engageant les ONG françaises à être les gardiennes dynamiques de l'Accord de Paris.

Par ailleurs, lors de son discours à l'ouverture de la plénière, le chef de l'Etat français a insisté sur le caractère irréversible de l'Accord de Paris, en s'adressant manifestement au futur Président américain, comme d'ailleurs le secrétaire général des Nations Unies, et la championne du Climat Hakima El Haité, qui ont tous deux souligné le jeudi 17 novembre l'irréversibilité de cet Accord, « *fondée sur la vigilance des militants préoccupés par le chaos climatique, des investisseurs et des organisations syndicales* ».

John Kerry, devant une salle pleine à craquer, a quant à lui déclaré que le marché serait le gardien de l'Accord de Paris.

Avant la clôture des travaux, on peut d'ores et déjà saluer quelques décisions :

- La COP23 aura lieu à Bonn sous présidence des Iles Fidji.
- Le sujet du prix du carbone avance de manière décisive.
- Un nouveau champion de nationalité fidjienne a remplacé la championne française le 17 novembre en matinée.
- Les parties devront déposer des indications de méthode pour rehausser l'engagement (NDC) avant la fin du premier semestre 2017.
- Pour la COP24 qui aurait lieu en Pologne les règles de fonctionnement de la CMA1 devront être fixées.
- Le roi du Maroc a annoncé la création d'un prix international du climat, d'un montant équivalent au prix Nobel et qui sera décerné tous les ans par un jury indépendant.
- Les négociations sur les pertes et préjudices et celui sur le mécanisme technologique sont abouties.
- L'annonce par le secrétaire exécutif de l'UNCCD (convention désertification) d'une coordination africaine de lutte contre la désertification avec une initiative intitulée « SSS : soutenable stabilité sécurité ».

Il reste que des engagements continuent d'être pris sur les financements mais le débat demeure sur leur comptabilisation à la suite de la publication du rapport co rédigé par l'OCDE et remis fin octobre à la présidence française.

Si le Maroc a bien gagné le pari du leadership africain, la thématique de l'adaptation au changement climatique ne semble pas s'affirmer à la hauteur de ses annonces.

En ce qui concerne l'Agenda de l'Action (Global Climate Action Agenda), de nouvelles coalitions ont été renforcées ou se sont formées comme par exemple l'initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine (AAA) ou bien celle souhaitée par F. Hollande de la neutralité carbone pour 2050.

En ce qui concerne les partenariats multi-acteurs, les championnes, après avoir été fortement interrogées par les délégués sur l'organisation de l'Agenda de l'Action, ont annoncé le « partenariat de Marrakech pour l'action globale pour le climat » en souhaitant un partenariat continu, avec des rendez-vous tout au long de l'année entre les COP : dans la première partie de l'année aurait lieu un bilan des priorités, l'élaboration d'un plan de travail et des dialogues régionaux. Serait remis ensuite à chaque COP un rapport annuel de l'action climatique. Les résultats de ces partenariats seraient suivis par la plateforme NAZCA.

Le pavillon du Comité 21 / Club France Développement durable s'est affirmé dans la zone verte comme le rendez-vous des français, au delà de ses membres. C'est d'ailleurs sur celui-ci que s'est arrêté le Président de la République pour dialoguer avec des jeunes de l'Ecole des Métiers de l'Environnement et saluer les personnalités françaises ainsi que le directeur général du PNUE.

Avec plus de 80 conférences et prises de parole des membres et partenaires, tous les sujets de la COP ont été abordés : du prix carbone à l'alimentation, de l'éducation au développement durable à l'agriculture, des énergies renouvelables à l'économie circulaire, de la déclaration des Droits humains aux mobilisations citoyennes.

La qualité des intervenants au colloque Guerre-Paix-Climat a été saluée par tous et curieusement le Président de la République F. Hollande, devant la communauté française, a énormément insisté sur ces mêmes thèmes en évoquant les menaces que fait peser sur la planète les réchauffements climatiques, en particulier sur le continent américain ...

La fréquentation importante du side-event organisé par le CNRS et le Comité 21 montre tout l'intérêt des citoyens et des professionnels de la lutte contre les dérèglements climatiques pour questionner la notion même de « solutions climat ». L'ouvrage « *Quelles solutions pour le changement climatique ?* » a été présenté et débattu en présence d'une quarantaine de personnes.

La coalition « *Gouvernance multi-acteurs en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris* » co-pilotée par le Comité 21, l'OCDE, le Comité des Régions de l'Union européenne et le Comité économique social européen a annoncé dans son side event du mercredi 16 novembre l'organisation de deux rendez-vous annuels pour faire le point sur l'avancement de ses travaux qui commenceront en 2017 par l'élaboration d'un manuel.

Dans les deux derniers jours on attend les « décisions de Marrakech », et les délégations restent inquiètes sur le renouvellement de l'ambition dont l'aboutissement devrait coïncider avec le rapport du GIEC sur les conditions d'atteinte du 1,5°C.

Mais on peut déjà dire qu'avec la fin de la présidence française, le départ de Ban Ki Moon, la prise de fonction de Patricia Espinoza, secrétaire exécutive de la CCNUCC, une ère nouvelle s'ouvrira à Bonn dans un climat où le monde économique a pris la main sur le processus climatique.

Bettina Laville
Présidente du Comité 21



Paris, le 9 novembre 2016



Dépêche COP22 n°2 en direct de Marrakech J+3 à la COP22, le temps de l'action !

La pluie (battante) le jour de l'ouverture, lundi 7 novembre, est-elle un signe du bouleversement climatique ou de la bienveillance divine, veillant à ce que les organisateurs de la COP ne manquent pas d'eau ? Nous savions déjà que pour cette COP22 le thème de l'adaptation serait à l'honneur mais les délégués ont effectivement dû s'adapter eux-mêmes à la « gadoue » et au froid ... deux

premières surprises de cette conférence marocaine.

La zone verte en ce lundi matin était toujours en cours de peaufinage lorsque les portes se sont ouvertes aux quelques rares représentants de la société non étatiques qui avaient réussi la veille à obtenir leur accréditation zone verte.

Heureusement dès le mardi 8 novembre, les organisateurs de la COP22 avaient décidé d'abandonner l'idée d'une accréditation nominative, laissant ainsi le public visiter les différents stands et grossir les rangs des auditeurs des conférences.

En zone bleue, les Etats ont ouvert en grande pompe cette première conférence après l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris et ont souligné plusieurs fois le rôle crucial des acteurs non étatiques : « 80% de la mise œuvre de l'Accord de Paris relèvera des acteurs non étatiques », c'est par ces mots que Mme Hakima El Haité, Ministre de l'Environnement du Royaume du Maroc, a prononcé son premier discours de la COP22. «Je pense qu'il est important pour nous tous de reconnaître que les acteurs non étatiques avancent déjà et qu'il y a beaucoup de choses mises en œuvre, d'initiatives et de coalitions. Ils sont très actifs », a-t-elle dit.

« C'est la première fois que nous construisons un véritable partenariat entre les acteurs non étatiques et les Etats », a-t-elle ajouté. «Nous pensons qu'il est très important d'avoir ce partenariat. Nous avons construit pendant des années des murs entre les négociateurs et les parties d'un côté et le monde réel et les acteurs non étatiques de l'autre. Aujourd'hui, nous devons construire des ponts entre eux ».

La déclaration de la championne est d'autant plus importante que manifestement les délégations des Etats peinent à s'organiser, finalement comme sidérées par la bonne nouvelle de la mise en œuvre précoce de l'Accord de Paris. Ségolène Royal lors de l'ouverture et de la passation de pouvoir au nouveau président de la COP M. Mezouar a eu raison de s'enthousiasmer sur les 100 ratifications comptabilisées le 7 novembre...

Un des plus gros points de discussion au bout des 2 premiers jours est la date de poursuite des travaux de la CMA (Conférence des parties à l'Accord de Paris) 2017 ou 2018. Certes la CMA1 commencera le mardi 15 novembre en présence de chefs d'Etats dont François Hollande mais est-ce l'année prochaine ou en 2018 que les négociations d'application de l'Accord de Paris prendront le leadership ?

Cette semaine sera plus marquée par des événements, des side-event et des consultations informelles que par des avancées véritables pour la mise en place de l'Accord de Paris, d'autant qu'une autre pluie battante s'est abattue le 9 novembre au matin : l'élection de Donald Trump à la Présidence des Etats Unis !



Paris, le 4 novembre 2016

COP22 : l'Accord de Paris entre en vigueur dans le but de combattre de multiples alertes climatiques



Bettina LAVILLE,
conseiller d'État,
présidente fondatrice du Comité 21,
directrice de la rédaction de la revue *Vraiment Durable*

L'Accord de Paris entrera en vigueur le 4 novembre, ce qui permettra à la COP22 d'accueillir la première conférence des Parties à l'Accord de Paris ; c'est « l'urgence climatique » qui, grâce à une importante mobilisation diplomatique de la présidence française, s'est imposée, au prix de quelques aménagements juridiques, pour que le délai entre une signature d'un accord diplomatique et son entrée en vigueur batte tous les records historiques : moins de 11 mois...
Il reste à la nouvelle présidence marocaine la tâche ardue de tracer une feuille de route crédible jusqu'en 2020, premier rendez-vous important pour mesurer si le « Pacte de Paris » emporte les États et la société civile vers une trajectoire zéro carbone pour la fin de ce siècle.

présidente du Comité 21, dans l'article du 15 octobre* avant, d'une part, que les pays ayant ratifié l'Accord de Paris passent à 92, avec l'Indonésie et l'Afrique du Sud, et que le PNUE publie son rapport 2016 consacré à l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, ou « emissions gap report ». Dans ce dernier, il affirme que les émissions devraient atteindre en 2030 54 à 56 gigatonnes d'équivalent CO₂ - soit largement au-dessus du niveau fixé à 42 Gt pour avoir une chance de limiter le réchauffement planétaire à 2°C d'ici la fin du siècle. Il en conclut que la communauté internationale doit de toute urgence et radicalement revoir ses ambitions à la hausse par rapport aux engagements actuels de l'Accord de Paris.

*publié initialement dans le numéro de novembre 2016 de la revue *Énergie – Environnement – Infrastructures* des Éditions LexisNexis (Énergie – Env. – Infrastr. 2016, étude 19)
Bettina Laville - bettina.laville@comite21.org

[Lire l'article](#)

Dépêche COP22 n°1 Analyse de Bettina Laville « L'Accord de Paris entre en vigueur dans le but de combattre de multiples alertes climatiques »

L'accord de Paris est entré en vigueur aujourd'hui même, le 4 novembre 2016 !

Retrouvez l'analyse de Bettina Laville,